

MG France - Communiqués 2017

Compensation de l'augmentation de la CSG : MG France entendu par le ministère

8 Septembre 2017

Le 17 juillet, MG France alertait* le gouvernement sur les conséquences de l'augmentation de la CSG sur les avantages conventionnels des médecins. Sans compensation, cette augmentation aurait pénalisé les médecins secteur 1 dont la cotisation maladie est prise en charge en grande partie par l'assurance maladie. La suppression pour tous de cette cotisation fait en effet disparaître un des principaux avantages conventionnels. Le gouvernement mettait ainsi en péril l'existence du secteur 1 choisi par la majorité des médecins généralistes.

Le communiqué publié ce jeudi 7 septembre par le ministère de la santé indique que la hausse de la CSG sera compensée par une baisse de la cotisation au régime des allocations familiales et au régime d'assurance vieillesse.

MG France se félicite d'avoir été entendu et veillera à ce

que les avenants conventionnels prévoient une compensation à l'euro près de l'augmentation de la CSG pour les médecins secteur 1. MG France sera également attentif à ce que les médecins secteur 2, qui bénéficieront de l'allègement des cotisations sociales comme les autres professions indépendantes, ne soient pas non plus pénalisés.

* [Communiqué de presse du 17 juillet 2017](#)

Contacts : Dr Claude LEICHER - Tél : 06 25 20 01 88 Dr Jacques BATTISTONI - Tél : 06 62 61 09 99 Dr Jean-Louis BENSOUSSAN - Tél : 06 14 55 48 68 Référence du communiqué de presse : N° 443 (à rappeler en cas de demande d'information complémentaire)



MG France -
13 rue Fernand Léger, 75020 Paris Tél 01 43 13 13 13 -
Fax: 01 43 13 13 10
mgfrance@mg-france.fr